S.6078/6

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Négociant – Caviste : vins et spiritueux hors France

CODE DE L'U.E.: 41 15 03 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 401

La présente demande émane du réseau :

X organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	O Libre subventionné confessionnel
O Officiel subventionné	O Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) DGA.....
Date et signature (1) : 29 juin 2022

Catherine GUISSET
Directrice générale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°**2** (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire de	O du niveau inférieur	● du niveau supérieur
	● transition	O qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° **3** (1 page)

5. Programme du ou des cours : repris en annexe n°**4** (1 pages)

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° **5** (1 page)

7. Chargé(s) de cours: repris en annexe n° **6** (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du (des) cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**	**Code fonction**
Hygiène et sécurité	CT	B	4	10822
Négociant-Caviste : Technologie	CT	B	70	10822
Négociant-Caviste : Laboratoire	CT	L	70	10822
Part d'autonomie		P	36	
Total des périodes			180	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..30/06/2022.....Signature : Hans Isaac

Signature numérique de Hans Isaac
DN : cn=Hans Isaac, o, ou, email=hans.isaac@cfwb.be, c=BE
Date : 2022.06.30 19:21:51 +02'00'

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Annexe 1

U.E. : Négociant - Caviste : vins et spiritueux hors France

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- Définir le rôle et les qualités du métier de négociant-caviste ;
- Négocier l'achat des vins et des spiritueux hors France ;
- Rédiger un tarif professionnel et de gérer une cave à vins ;
- Utiliser les caractéristiques des vins et spiritueux hors France pour une vente professionnelle ;
- Maitriser les techniques de dégustation des vins et des spiritueux ;
- Développer des compétences de communication, d'observation et de réflexion technique.

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

- Commenter la dégustation d'un vin en utilisant le vocabulaire organoleptique approprié,
- Développer les notions de structure et d'équilibre d'un vin en fonction de sa constitution,
- Définir la notion de terroir viticole et appliquer cette notion à celle de millésime ;
- Etablir les différents schémas de vinification en vin rouge, blanc, rosé et spéciale ;
- Appliquer les accords préférentiels « mets – vins » ;
- Situer géographiquement les principales appellations hors France ;
- Définir et commenter les profils organoleptiques des grands pays vinicoles hors France.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « œnologie : Europe (hors France) code n° 411418U21E2 et « œnologie : Monde (hors Europe) code n° 411419U21E2
ou
du certificat de qualification de niveau secondaire supérieur avec option restaurateur-hôtelier ou d'une 7ème professionnelle option hôtellerie

4. Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

En disposant du matériel nécessaire (photos, cartes géographiques, ouvrages spécialisés, informations recueillies sur Internet, poste de travail adapté…), sur base d'une situation fournie par le chargé de cours ; dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ; en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication et d'esprit critique,

- Etablir des fiches produits en fonction des diverses boissons hors France ;
- Réaliser une vente professionnelle en se référant aux caractéristiques des diverses boissons hors France ;
- Utiliser une technique professionnelle de dégustation d'un produit ;
- Proposer des boissons appropriées aux mets susceptibles d'accompagner judicieusement les mets décrits par le client ;
- Gérer une cave et déterminer les prix à la vente des différents produits proposés ;
- Justifier ses propositions.

Pour la détermination du degré de maitrise, il sera tenu compte des critères suivant :

- Le niveau de communication professionnelle pour décrire les caractéristiques des divers pays (hors France) vus dans le cadre de l'unité de formation ;
- La finesse d'une analyse professionnelle lors de la dégustation d'une boisson ;
- Le niveau de justesse dans l'accord des mets et boissons vis-à-vis à la clientèle ;
- Le niveau de qualité langagière spécifique au métier de négociant/caviste.

Annexe 4

U.E. : Négociant - Caviste : vins et spiritueux hors France

5. Programme

L'étudiant sera capable :

Pour toutes les activités d'enseignement de cette unité d'enseignement :

En disposant du matériel nécessaire (photos, cartes géographiques, ouvrages spécialisés, informations recueillies sur Internet, poste de travail adapté…) ; dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ; en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication et d'esprit critique,

En hygiène et sécurité

- D'adopter un comportement conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, de la législation en vigueur et plus spécifiquement comme négociant-caviste ;
- D'appliquer les règles de bonnes pratiques en usage chez un négociant-caviste ;

En technologie

- Expliciter le rôle du négociant/caviste propre aux boissons hors France ;
- Décrire le processus nécessaire pour mener à bien une dégustation professionnelle sur les boissons hors France ;
- Gérer un négoce de boissons hors France ;
- Déterminer les caractéristiques des boissons élaborées hors France et proposer des accords traditionnellement préconisés ou plus originaux allant dans le sens des nouveautés du métier ou des souhaits exprimés par les clients ;
- Énoncer et décrire schématiquement les grandes étapes d'élaboration des différentes boissons hors France (apéritif, alcool, liqueur…).

En laboratoire

- Décrire les caractéristiques organoleptiques d'une boisson en vente chez un négociant/caviste en boissons hors France ;
- Evaluer le niveau qualitatif et le potentiel de garde des diverses boissons vues au cours ;
- Expliquer la technique d'élaboration du produit et son origine géographique ;
- Conseiller lors de la dégustation d'une boisson hors France des accords judicieux avec des mets.

Annexe 5

U.E. : Négociant - Caviste : vins et spiritueux hors France

6. Constitution des groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Annexe 6

U.E. : Négociant - Caviste : vins et spiritueux hors France

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Annexe 7

U.E. : Négociant- Caviste : vins et spiritueux hors France

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :

Date d'application :

Date d'approbation :

Date limite de certification :

Code régime 1 provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
		Négociant – Caviste : vins et spiritueux hors France			